

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2019-035

OBJET : Arrêté de circulation

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SOGETREL, domiciliée à chemin des Grèves à Avranches (Manche) pour des travaux de remplacement de câbles téléphoniques rue de Condé le mardi 28 mai 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SOGETREL est autorisée à empiéter sur la chaussée de la rue de Condé mardi 28 mai. La circulation est maintenue.

Article 2 : L'entreprise SOGETREL est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Les mesures définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SOGETREL,
- Madame la directrice de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 27 mai 2019.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE



The image shows a circular official seal of the commune of Les Monts d'Aunay, Calvados, with a signature written over it. The seal contains the text 'MAIRIE DES MONTS D'AUNAY' and '16340'. The signature is in black ink and appears to be 'Pierre Lefevre'.